



# ► Pôles végétal

Le pôle végétal de Coop de France regroupe deux sections.

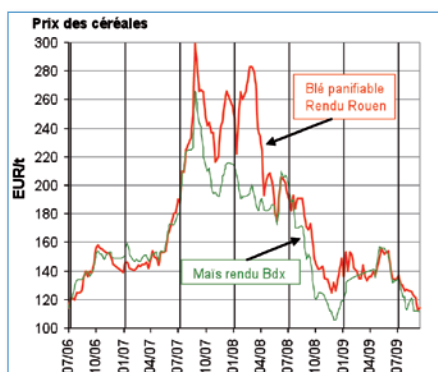
**Coop de France Métiers du grain** fédère les 200 coopératives de collecte de grains (céréales, oléagineux et protéagineux), de distribution d'approvisionnement et de transformation des grains.

**Coop de France Déshydratation** regroupe les industriels de la déshydratation de fourrages (luzerne, herbe, pulpe de betterave...) et d'œillette.

## ► Coop de France Métiers du grain

### Marché : le retour de l'abondance

#### Une réforme inadaptée

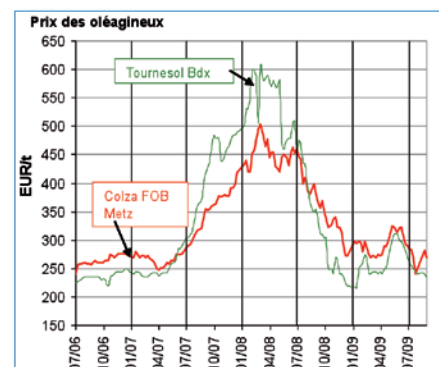


« Désormais, les prix agricoles seront durablement élevés ». Combien de fois a-t-on entendu cette affirmation péremptoire en plein débat sur le « bilan de santé de la PAC » ? A elle seule elle justifiait l'abandon des derniers mécanismes de régulation des marchés. Il faut dire qu'à l'époque les prix des céréales, comme ceux des oléagineux ou du lait, connaissaient simultanément une flambée sans précédent depuis la création du marché commun. Mais le soufflé est vite retombé et moins de deux ans après les sommets de 2007, la mise à l'intervention des céréales redevient d'actualité. L'ampleur de

la flambée, et ses conséquences directes comme les émeutes de la faim, avaient fait croire à une situation de pénurie durable. C'était oublier la très faible élasticité de la demande alimentaire. De plus, les mouvements massifs de positions sur les marchés à terme ont vraisemblablement eu un effet amplificateur. Le quasi-abandon, de l'intervention décidée par le Conseil européen sur proposition de la Commission est, en partie, la conséquence de cet aveuglement. Les prix des céréales ne seront pas durablement élevés, il n'a pas fallu longtemps pour s'en apercevoir, en revanche ils seront durablement volatils. En l'absence de régulation par le stockage, qui permet de tamponner les écarts de production, les cours vont fluctuer au gré des récoltes, au détriment tantôt des producteurs, tantôt des consommateurs. L'intervention avait ses limites et ses imperfections. C'est pourquoi Coop de France admet qu'il faille l'adapter mais affirme la nécessité d'un outil de régulation par les stocks au niveau européen. Coop de France est intervenue, tant à Paris qu'à Bruxelles, pour

que le règlement d'application de l'OCM unique réformée permette que le nouveau mécanisme d'intervention, qui fonctionne par adjudication au-delà d'un contingent de 3 Mt pour le blé tendre, ait un minimum d'efficacité.

En France, la récolte 2009 est excellente en volume et satisfaisante en qualité, mais les prix se sont effondrés. La faiblesse persistante du dollar ne fait qu'aggraver la situation. Au bas des bilans prévisionnels s'inscrivent des stocks de report en forte hausse qui justifient de se préparer à recourir à l'intervention. Quant aux prix des graines oléagineuses, les mêmes causes produisant les mêmes effets, ils s'inscrivent également en net recul.





## Les biocarburants : des débouchés à pérenniser

Bioéthanol et biodiesel étaient accusés de provoquer la flambée des prix, force est aujourd'hui de constater qu'il n'en était rien. La poursuite du développement des biocarburants dans le monde n'a pas empêché les prix agricoles de s'effondrer. Développement justifié par sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais ce débouché est fragilisé en Europe par l'arrêt de la « jachère industrielle » et de l'ACE. C'est pourquoi Coop de France Métiers du grain s'associe avec Orama pour trouver des organisations de filière permettant d'assurer dans la durée l'approvisionnement des outils industriels par des engagements pluriannuels des acteurs, de la production agricole jusqu'à la transformation. En céréales par exemple, cela représente 2 à 3 % de la production annuelle, une part limitée mais suffisamment significative pour contribuer à un meilleur équilibre du bilan.

## De nouvelles éditions des formules Incograin

Le Syndicat de Paris a publié cet automne 2009 six formules « nouvelle édition » : 2 formules voies routières, 2 contrats FOB maritime et fluvial, et 2 contrats en silo.

Coop de France Métiers du grain a participé à cet important travail de révision qui avait comme objectifs de codifier les usages de la profession, de mettre en conformité les contrats types avec l'évolution de la réglementation et de limiter les sources de litiges.

Commencée fin 2007, cette révision a été marquée par le contexte de marchés très volatils qui redonne de l'importance à la rédaction des contrats et à leur bonne

exécution. Le travail se poursuit : les contrats CAF maritime et fluvial sont en phase de finalisation. La révision des contrats « voie ferrée » est plus que jamais d'actualité avec la réforme du fret et la présence des nouveaux opérateurs.

## Qualité sanitaire

### Le Guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) déposé au niveau européen

Après une phase de révision, entreprise par Coop de France avec la FNA et le SYNACOMEX, le nouveau GBPH pour la collecte, le stockage, la commercialisation et le transport de céréales, d'oléagineux et de protéagineux a été soumis en décembre 2008 à l'Administration française en vue d'une reconnaissance officielle. Ce guide se substitue à la précédente version avec un champ d'application élargi.



### Guide bonnes pratiques d'hygiène

pour la collecte, le stockage, la commercialisation et le transport de céréales, d'oléagineux et de protéagineux



Parallèlement, sur proposition de Coop de France une version européenne de ce Guide a été déposée auprès de la Commission en juillet 2009 par la COGECA et le COCERAL.

### Mise en œuvre du nouveau référentiel CSA-GTP

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les opérateurs français de collecte, stockage, commercialisation et transport des

céréales et graines d'oléo-protéagineux disposent d'un référentiel unique, basé sur le nouveau GBPH. Ce référentiel, CSA-GTP, résulte de la mise en commun de la précédente CSA (Charte Sécurité Alimentaire), proposée par Coop de France Métiers du grain et la FNA, et des exigences du GTP (Good Trading Practices), piloté par le COCERAL. La bonne application du référentiel est audité annuellement par des organismes de certification dont les auditeurs ont été spécifiquement formés.

## Maîtrise des risques industriels

Coop de France s'est fortement investie cette année dans la révision de l'arrêté « engrais ». Au cours des discussions avec l'Administration, Coop de France, associée aux autres fédérations professionnelles concernées, a été force de proposition. Des argumentaires techniques, économiques et juridiques ont permis de faire évoluer le projet de texte.

S'agissant des silos, l'année 2009 marque la fin des mises en conformité réglementaire ce qui devrait permettre d'assurer une période de stabilité réglementaire après les multiples évolutions de ces dernières années. Différents supports listant de manière exhaustive les articles concernés et les justificatifs susceptibles d'être demandés par l'Administration ont été réalisés.

Pour prendre en compte la dimension juridique des dossiers liés à la réglementation sur les installations classées, un séminaire a été organisé en partenariat avec un cabinet spécialisé en droit de l'Environnement à l'attention des responsables HSE.

Poursuivant sa démarche d'information pour une meilleure prévention,



Coop de France réalise actuellement deux guides professionnels portant sur le stockage des produits phytopharmaceutiques et l'intervention en cas d'incendie dans les stockages. Ces documents, réalisés en partenariat avec la FNA, l'UIPP et le SYNACOMEX, présenteront l'état de l'art et des pistes d'améliorations.



Coop de France poursuit également ses travaux sur la gestion du retour d'expérience. Une analyse annuelle de l'accidentologie assortie de recommandations a ainsi été réalisée pour la première fois. Ces travaux se sont accompagnés d'un séminaire « accidentologie » organisé conjointement avec le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles du ministère de l'Écologie.

### Phytopharmaceutiques : fortes évolutions législatives et réglementaires

L'actualité intense en matière de réglementation encadrant les produits phytopharmaceutiques se poursuit en 2009.

L'imbrication des évolutions européenne et française rend très complexe le suivi des dossiers, qui se retrouvent dans divers textes législatifs et réglementations nationales : Loi sur l'eau, Ecophyto, Lois Grenelle...

### Les plans d'action nationaux : Ecophyto, Lois Grenelle...

Directive européenne, Grenelle de l'environnement, Plan d'action Ecophyto 2018 et lois « Grenelle »

I et II : à tous les stades de la chaîne législative et réglementaire l'encadrement de l'utilisation et de la distribution des produits phytopharmaceutiques est concerné. L'année 2009 a vu le vote de la loi Grenelle I, loi cadre de mise en œuvre des décisions éponymes. Elle confirme une orientation vers la réduction de l'usage des phytosanitaires, engage un effort significatif en matière de formation et appelle à un plus fort encadrement de la distribution. La loi Grenelle II, actuellement en discussion, précise les conditions de mise en application de ces deux derniers points. Ils vont se traduire par la réforme de l'agrément des distributeurs et la mise en place d'un nouveau certificat des personnes utilisant ou préconisant les produits : le « certiphyto ».

COOP de FRANCE est intervenue, tant lors des travaux du Grenelle que dans la préparation du plan Ecophyto et les débats sur les deux lois, pour défendre la possibilité pour les coopératives de distribution d'approvisionnement de continuer à assurer leur fonction de conseil auprès de leurs adhérents. La fédération se félicite de l'orientation prise vers un renforcement de la professionnalisation des métiers de distribution et de conseil. Elle est et restera force de proposition pour l'élaboration des référentiels certification, nouveau pilier de l'agrément.

Le dispositif du Certiphyto, qui s'adresse aux agriculteurs et aux conseillers agricoles, notamment ceux des coopératives, est actuellement dans une phase expérimentale. Coop de France accompagne les coopératives et fédérations régionales de coopératives qui souhaitent participer à cette phase pilote.

### Les réseaux d'épidémiologie-surveillance et le bulletin de santé du végétal (BSV)

Les nouveaux réseaux d'épidémiologie-surveillance se mettent progressivement en place dans l'ensemble des régions selon des modalités différentes mais qui tendent à converger. Coop de France participe au Comité National de l'Épidémiologie-surveillance (CNE) qui s'est réuni les 7 juillet et 15 octobre 2009. Les coopératives, grâce à leur réseau dense de conseillers de terrain, constituent une des forces majeures d'observation et de conseil technique. Elles doivent pouvoir, dans chaque région, participer activement au Comité régional d'épidémiologie-surveillance ainsi qu'aux divers comités de rédaction des BSV. Les coopératives abordent positivement ce nouveau dispositif qui doit remplacer et améliorer celui des avertissements agricoles, mais ne pourront y contribuer pleinement que dans la mesure où elles sont associées aux décisions prises au niveau régional et que la contribution de chacun est répartie avec équité.

### Délais de paiement : un accord dérogatoire

La loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 instaure un plafond aux délais de paiement de 45 jours fin de mois. Appliquée brutalement aux achats d'agrofourrière par les agriculteurs, cette règle aurait souvent posé de graves difficultés de trésorerie. C'est pourquoi Coop de France, la FNA, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs ont conclu un accord dérogatoire, dont la possibilité était ouverte par la LME, afin d'étaler sur trois ans la réduction des délais de paiement. L'accord a été étendu par décret du ministre des Finances.

vincent.magdelaine@coopdefrance.coop





# Coop de France Déshydratation

## La réorganisation de la filière se poursuit

L'année 2009 a été marquée par une forte mobilisation de la filière selon trois principaux axes :

- la réduction de la consommation d'énergie fossile,
- la recherche de nouveaux débouchés à plus forte valorisation,
- la valorisation des aménités environnementales de la luzerne.



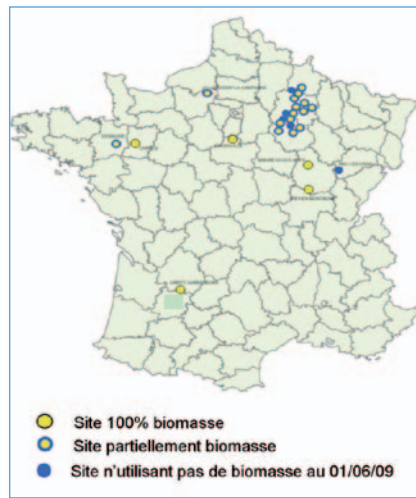
Suite à une nouvelle union, le nombre de coopératives adhérentes diminue mais leur taille augmente, leur soutien envers Coop de France Déshydratation se confirme année après année. Saluons cette année Luzeal, union d'Alfaluz et d'Euroluz.

La campagne 2008/2009 a été d'un assez faible niveau en terme de rendement compte tenu de conditions météorologiques peu favorables. A noter également des semis de juillet 2009 en hausse, confirmant la stabilisation de 2008.

La prolongation jusqu'à la récolte 2011 de l'OCM fourrages séchés constitue une vraie victoire pour notre secteur face au dogme ultra libéral bruxellois même si cette échéance constitue un défi d'adaptation ambitieux pour notre filière.

## Le dossier Carbone, un des piliers de notre avenir

Le dossier carbone est relatif à tout ce qui touche au réchauffement climatique. C'est un des piliers de la construction de notre avenir. C'est un dossier prépondérant car cela peut



*La substitution de combustibles en 2009*

entraîner une hausse de nos coûts de production très importante.

Trois voies majeures existent pour diminuer les consommations d'énergies fossiles :

1. la taxation des énergies fossiles
2. la mise en place en 2013 d'un nouveau mécanisme d'échange de quota d'émission de gaz à effet de serre
3. l'affichage « carbone » des produits alimentaires afin d'orienter le choix des consommateurs.

Il est impératif pour la profession de continuer de diminuer ses consommations d'énergie fossile afin de bénéficier du soutien des citoyens européens, des pouvoirs publics, et des lobbys.

C'est dans ce cadre qu'en 2009, Coop de France Déshydratation et le ministère du développement durable ont signé une convention volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la profession. Il s'agit d'une grande première pour l'ensemble du secteur agricole.

## Vers une valorisation des aménités de la luzerne

Le programme de recherche de la filière a été bâti pour la période

2009-2013 afin d'explorer les pistes les plus prometteuses :

1. Concilier préservation de la biodiversité et attractivité économique de la luzerne : une étude sur le territoire champardennais a été menée en 2009 pour mesurer la biodiversité ordinaire induite par des techniques culturales innovantes. Elle a associé des organismes de protection de la nature (LPO, Réseau Biodiversité pour les Abeilles, Fédération de Chasseurs), scientifiques (Muséum National d'Histoire Naturelle, Arvalis) et des institutions (Région et Diren Champagne Ardenne, FranceAgriMer).

Les premiers résultats sont prometteurs. Ceci nous encourage à poursuivre l'expérimentation en 2010 sous la forme d'une Mesure Agri Environnementale pilote, dont l'objectif est de valider les effets de l'introduction de bandes non fauchées sur la biodiversité.

2. Participer à la réduction des émissions de méthane par les ruminants : l'ajout de légumineuses dans les rations contribue à diminuer significativement les émissions de méthane, jusqu'à 10 %. Coop de France Déshydratation a engagé un programme de recherche en partenariat avec l'Inra de Theix.

3. Optimiser les rations à base de luzerne pour maximiser le transfert des oméga 3 dans les produits alimentaires : un programme de recherche avec l'Inra de Grignon a démarré pour affiner notre connaissance du transfert des oméga 3 de la luzerne dans le lait, et optimiser les rations. De plus, le partenariat existant avec Bleu Blanc Cœur (promotion des oméga 3) a été renforcé.

eric.guillemot@coopdefrance.coop  
www.luzernes.org / culture-luzerne.org

